

Réuni le 15 juin 2018 en Assemblée Générale, le Syndicat Départemental de l'Action Sociale du Bas-Rhin rappelle son attachement à l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action; son attachement indéfectible à la Chartes d'Amiens.

Le syndicat rappelle que le syndicalisme revendicatif et l'action commune sont les outils déterminants des salariés qui leur permettent de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics.

L'Assemblée Générale tient à rappeler qu'aucun « collectif » ne saurait remplacer l'action syndicale.

L'Assemblée Générale rappelle son attachement à la hiérarchie des normes et au principe de faveur. C'est pourquoi il condamne fermement les Ordonnances Macron-Pénicaud, et en revendique l'abrogation. De même, l'Assemblée Générale revendique l'abrogation des Lois Travail, Rebsamen et Macron.

Les employeurs du secteur de l'Action Sociale remettent en cause la durée du travail, la majoration des heures supplémentaires par le biais d'accords d'entreprise défavorables. Ils n'hésiteront pas à utiliser le référendum avec le chantage à l'emploi sous couvert d'insuffisance budgétaire pour déroger aux dispositions conventionnelles. Ceci sera amplifié par la fin de l'opposabilité des accords collectifs aux financeurs pour les structures ayant contracté un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM). L'Assemblée Générale du SDAS FO 67 revendique l'abrogation de l'article 70 de la Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2018.

Partout dans nos établissements et services, nous assistons à la dégradation des conditions de travail, au non remplacement des arrêts de travail, aux suppressions de postes, aux non-renouvellements de CDD, à des réorganisations de services, à des glissements de tâches, une déqualification des emplois et une précarisation des travailleurs du secteur, en raison des politiques d'austérité menées depuis des d'années par les gouvernements successifs.

Face aux pressions exercées contre les Représentants du Personnel et les délégués syndicaux, l'Assemblée Générale revendique le respect du droit syndical et de tous les élus du personnel, ainsi que les moyens, dont leur remplacement lors de l'exercice de leurs mandats, pour exercer pleinement leurs missions. En ce sens, la fusion des Instances Représentatives du Personnel (DP, CE et CHS-CT) dans un Comité Social et Economique constitue une grave régression et une attaque contre les droits collectifs des salariés. L'Assemblée Générale se prononce contre toute mise en place de Conseils d'Entreprise qui signifierait la fin de l'indépendance des Délégués Syndicaux, et de leur liberté de revendiquer.

Dans la quasi-totalité des Conventions Collectives Nationales de Travail du secteur, les salaires sont bloqués depuis des années, et lorsqu'une valeur de point est augmentée, elle ne permet même pas aux premiers indices d'atteindre le SMIC.

L'Assemblée Générale revendique les moyens nécessaires au secteur sanitaire, social et médico-social et condamne notamment la décision des pouvoirs publics à réduire le financement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale; pour le Bas-Rhin, une baisse de 3,5% des budgets par an sur trois ans a été annoncé.

L'Assemblée Générale dénonce la volonté des employeurs de s'attaquer à nos Conventions Collectives, pour en finir avec les qualifications et l'ancienneté afin de

mettre en avant les « compétences » qu'ils seront les seuls à « évaluer ». Elle alerte les salariés sur le danger qui consiste à vouloir la mise en place d'une Convention Collective Unique pour tout le secteur; la dénonciation des Conventions Collectives existantes ouvrirait grand la porte à la destruction des droits collectifs et à la régression sociale.

Une nécessité: défendre nos droits collectifs. A ce titre, l'Assemblée générale du SDAS-FO 67 salue fraternellement et solidairement les cheminots en lutte depuis de longues semaines pour la défense de leur statut et du service public ferroviaire. Leur combat est le nôtre.

L'Assemblée Générale appelle tous ses adhérents et tous les salariés du secteur de l'Action Sociale du Bas-Rhin à se mobiliser et à se joindre aux actions et mobilisations, y compris par la grève aux appels interprofessionnels qui viendront, à commencer par celles du 28 juin prochain pour :

- L'augmentation générale et immédiate des salaires dans toutes nos Conventions Collectives Nationales de Travail et le maintien de tous les « compléments de salaire » dans le salaire de base ;
- Le maintien et l'amélioration de toutes nos Conventions Collectives Nationales;
- L'attribution des moyens financiers indispensables et à hauteur des besoins à nos établissements et services pour assurer un travail de qualité;
- Le retour à l'opposabilité de tous les accords aux financeurs;
- Le droit à une formation diplômante et qualifiante, le Congés Individuel de Formation (CIF) pour tous;
- L'arrêt des suppressions de postes et la création de tous les emplois qualifiés nécessaires ;
- L'abrogation de toutes les Lois de régression sociale (BACHELOT, TOURAINE, MACRON, REBSAMEN, EL KHOMRI, ORDONNANCES MACRON);
- Le retour à la Sécurité Sociale de 1945 et l'arrêt des exonérations de cotisations et le maintien de la retraite par répartition;

Ensemble, privé et public

ILS NE PASSERONT PAS

Adoptée à l'unanimité

Strasbourg, le 15 juin 2018